4ème trimestre 2010

Syctom mag

30

www.syctom-paris.fr

Le magazine du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne

02 actualités

Saint-Ouen : Equipement d'écologie urbaine pour éco-quartier.

07 décryptage

Les lampes ne se jettent plus. Elles se recyclent.

08 bonnes pratiques

Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit !

04 dossier

Étude : Quelles quantités de déchets organiques pour l'agglomération parisienne ?

SYCTOM
DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

Une subvention ADEME de 10 M€

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie a accordé une subvention de 10 millions d'euros au SYCTOM pour la transformation de son centre de transfert à Romainville en centre de bio-méthanisation. Le Syndicat bénéficie ainsi d'une part des recettes de la TGAP additionnelle pour financer un investissement vertueux. Destiné à produire de l'énergie et du compost, ce centre évitera l'enfouissement de déchets en grande couronne. Il traitera les déchets ménagers des 700 000 habitants à proximité desquels il est implanté.

Premiers visiteurs à Isséane

Après l'inauguration de son circuit de visite le 6 octobre, le centre de traitement multifilière Isséane a ouvert ses portes au public le 9 octobre. 802 visiteurs ont été accueillis pour cette première journée. Le démontage de la base vie du chantier en septembre dernier a marqué la fin des travaux de construction de cette infrastructure et de son bâtiment administratif.

Réflexion architecturale pour l'intégration du centre dans le futur éco-quartier des Docks

Saint-Ouen
Équipement d'écologie urbaine pour éco-quartier

Avec l'aménagement de l'éco-quartier des Docks, le centre de valorisation énergétique des déchets du SYCTOM à Saint-Ouen va passer d'un environnement industriel à un environnement urbain. Un vaste programme d'études est lancé pour le faire évoluer en harmonie avec le projet de la ville.

Le centre à Saint-Ouen traite chaque année 630 000 tonnes de déchets ménagers provenant de 15 communes voisines et de 5 arrondissements parisiens. Il s'agit d'une installation de haute qualité environnementale (cf. Syctom mag 25), qui fait l'objet d'un programme d'amélioration continue. Grâce à l'énergie produite par l'incinération des déchets, il fournit en chauffage et en eau chaude sanitaire l'équivalent de 600 000 personnes. En outre, l'électricité qu'il vend au réseau représente la consommation électrique de près de 13 000 personnes. Afin d'accompagner la mutation du quartier dans lequel il s'inscrit, et de mieux l'intégrer aux logements, bureaux et équipements qui vont voir le jour, le SYCTOM engage plusieurs études, en liaison avec la ville de Saint-Ouen et l'aménageur Sequano.

Intégration à la vie urbaine

Les réflexions du Syndicat portent sur l'intégration architecturale et paysagère du site et la recherche de solutions pour limiter l'impact de la circulation des bennes de collecte. *« Nous réfléchirons en particulier à la réduction de la hauteur de la cheminée, à la suppression du panache de vapeur, à la végétalisation du site ainsi qu'à la reconquête des berges de la Seine par les riverains »* précise le Président du SYCTOM, François Dagnaud. *« Cet équipement ne doit plus être un écran entre la ville et la Seine, mais bien plutôt une passerelle. En ce qui concerne le transport des déchets, le SYCTOM évite d'ores et déjà la circulation de 4 600 gros porteurs chaque année en recourant à la voie fluviale pour les produits qui sortent du centre. Nous travaillons désormais aux circulations liées à l'apport des déchets et à la mutualisation des infrastructures de transport avec d'autres activités voisines. En évoluant, notre centre confirmera sa vocation de service public de proximité et d'écologie urbaine. »*

Et si l'on triait TOUS les déchets en plastique ?

Le SYCTOM s'est porté candidat avec ses collectivités adhérentes pour participer à l'expérimentation sur l'extension des consignes de tri des emballages ménagers plastique lancée par l'ADEME et Eco-Emballages.

À l'heure actuelle, selon les consignes d'Eco-Emballages édictées en 1993, seuls les flacons et bouteilles en plastique doivent être jetés dans la poubelle du recyclage. Des études menées en 2009 par cet éco-organisme et l'ADEME ont montré que trier tous les plastiques sans distinction – barquettes, pots, films, etc. – serait techniquement possible et pertinent du point de vue environnemental.

L'expérimentation soutenue financièrement doit être menée sur toute la France avec les collectivités volontaires auprès d'un échantillon de 5 millions d'habitants. Conformément à ses engagements en faveur de la prévention et du recyclage, le SYCTOM s'est porté volontaire avec ses collectivités adhérentes pour participer à ce projet et le faire devenir réalité.

Des habitants dans le rôle d'acteur principal

« Mettre tous les déchets plastiques dans le même bac simplifierait la tâche des ménages et contribuerait à atteindre en 2012 le taux de recyclage des déchets d'emballages ménagers de 75 % fixé par le Grenelle. » souligne-t-on au Syndicat.

C'est à Sevran dans son centre de tri des collectes sélectives que le SYCTOM devrait lancer grandeur nature l'expérimentation. Un site pilote qui regroupe les déchets triés par quelque 400 000 personnes de son bassin versant actuel et de 2 quartiers du 11e arrondissement parisien. Ces habitants seront les premiers du territoire de l'agglomération parisienne à passer au tri généralisé des plastiques.

BAROMÈTRE

2010 : stagnation de la production de déchets

Ordures ménagères	-1 %
Collectes sélectives	+6 %
Objets encombrants	+2,8 %
Total	-0,2 %

Évolution des quantités de déchets reçus par le SYCTOM au 1er semestre 2010 par rapport au 1er semestre 2009

Les apports de déchets ménagers dans les centres du SYCTOM continuent de baisser en 2010, mais dans une moindre mesure qu'en 2008 et 2009 (respectivement - 2% et - 3 %) et de façon contrastée selon la nature de la collecte. Au 1er semestre 2010, comparé au 1er semestre 2009, les tonnages d'ordures ménagères diminuent alors que les tonnages de collecte sélective et d'objets encombrants augmentent.

À la découverte des déchets ménagers

Le SYCTOM a conçu un nouveau kit pédagogique pour sensibiliser les enfants des écoles, à leur échelle, à la problématique des déchets.

Destinés aux classes de CM1 et CM2, les Ateliers de TOM s'organisent autour de 4 thèmes :

- **Comment bien goûter sans faire beaucoup de déchets ?**
- **Dans quels bacs et lieux mettre ses déchets ?**
- **Pourquoi trier les déchets ?**
- **Que deviennent les déchets ?**

Constitué de blocs de fiches réutilisables, ce kit comporte un mode d'emploi pour l'enseignant ainsi qu'un outil pour faire la synthèse des notions abordées. Réservé aux enseignants, il est disponible gratuitement (scolaires@syctom-paris.fr).

L'agenda du SYCTOM

- **Comité syndical le 16 décembre 2010**
- **Journées Portes Ouvertes au centre de tri des collectes sélectives à Sevran le 6 novembre 2010 et au centre de valorisation énergétique à Saint-Ouen le 28 novembre 2010.**

Pour plus d'informations : www.syctom-paris.fr

dossier

Le point sur l'étude déchets organiques

Les futures unités de méthanisation du SYCTOM pourraient traiter des déchets organiques triés à la source et collectés de façon spécifique par ses communes adhérentes. Ce système pourrait être mis en place dans la mesure où les gisements de ce type de déchets sont suffisants. C'est pourquoi le Syndicat a lancé une étude pour identifier les différentes sources de déchets organiques (ménages, marchés alimentaires, restauration, etc.) et évaluer les quantités qu'elles produisent. En attendant qu'une restitution des résultats soit faite aux communes adhérentes d'ici la fin d'année, le Syctom mag présente les principales conclusions de cette étude qui a été rendue publique en septembre 2010.

L'étude « Diagnostic déchets organiques » réalisée par le SYCTOM se décompose en trois parties. Sont en premier lieu exposées la réglementation relative à la gestion des déchets organiques (les obligations actuelles et à moyen terme des différents types de producteurs) ainsi que ses perspectives d'évolution, notamment au regard des dispositions du Grenelle de l'environnement. Sont ensuite présentés les différents flux de déchets actuellement collectés sur le territoire du SYCTOM. La troisième partie dresse un bilan des modalités de gestion des déchets organiques en milieu urbain dense, au regard d'expériences de collecte sélective et de compostage domestique. C'est à partir de ce bilan que sont évalués les gisements de déchets organiques actuellement collectés par le service public de collecte et valorisables, soit par compostage individuel, soit via la mise en place d'une collecte sélective. Il s'agit des déchets biodégradables des ménages et de ceux produits par les marchés alimentaires, le commerce de détail, la restauration, les grandes et moyennes surfaces (GMS) et le commerce de gros ainsi que par les services municipaux des espaces verts. N'étant pas à la charge des collectivités, les déchets du secteur agro-alimentaire n'ont pas été pris en compte.

GLOSSAIRE

Déchets organiques
Les déchets biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires.

Part organique des ordures ménagères (ou fraction fermentescible)
Déchets de cuisine et de jardin, papiers et cartons souillés, textiles sanitaires.

Déchets verts
Tontes de pelouses, tailles de haies, branches d'élagage, fleurs fanées et feuilles issues des jardins publics et privés ou des bords de route.

Les déchets organiques des ménages

Les déchets organiques ménagers qui pourraient faire l'objet d'une collecte sélective ou d'un compostage domestique sur le territoire du SYCTOM (117 000 t/an) sont évalués à 6 % du tonnage total des ordures ménagères alors que moins de 2 % le sont actuellement (33 600 t/an). À court et moyen terme, il serait possible de valoriser de cette façon 40 000 tonnes supplémentaires, soit 2 % des ordures ménagères, en développant le compostage à domicile des déchets de cuisine et de jardin, ainsi que la collecte sélective ou le dépôt en déchetterie des déchets de jardin.

Mais pour l'heure aucune collectivité du SYCTOM n'a prévu de mettre en place une collecte sélective de la fraction fermentescible des ordures ménagères. Si les gisements potentiels sont relativement importants à l'échelle du SYCTOM, ils pourraient se trouver assez faibles et / ou dispersés à l'échelle locale. La mise en place de ce type de collecte nécessite donc une étude fine du territoire, de l'habitat et des tournées de collectes des ordures ménagères. Actuellement, les collectivités du SYCTOM accordent leur préférence au développement du compostage domestique, individuel ou collectif. Mais ce mode de valorisation devrait concerner *in fine* qu'une part modeste des ordures ménagères (1 %). La valorisation des déchets de jardin pourrait avoir un impact un peu plus significatif sur la réduction des ordures ménagères (- 1,5 %) mais les coûts de collecte devraient être optimisés.

TROIS QUESTIONS À

Séverine DUCOTTET, Ingénieure au Pôle traitement des ordures ménagères et valorisation énergétique.

« Les schémas de gestion des déchets organiques devront être adaptés à des échelles locales. »

Pourquoi le SYCTOM a-t-il réalisé une étude sur les déchets organiques ?

« Le Syndicat a engagé un programme d'investissements pour développer ses capacités de valorisation des déchets organiques, lesquels représentent près de 60 % des ordures ménagères résiduelles (OMR). Dans l'unité de méthanisation qui doit être mise en service à Romainville en 2013, comme dans celle qui est projetée à Ivry-Paris XIII, la part organique des OMR sera extraite par des procédés mécaniques de tri, en raison de l'organisation actuelle des collectes et de la densité urbaine propre au territoire de l'agglomération parisienne. Cependant, compte tenu des évolutions possibles en matière de collecte sélective des déchets organiques, il est prévu que ces unités puissent à moyen ou long terme accueillir des déchets organiques triés à la source. De même, dans le secteur du Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois, le projet de méthanisation sera une unité mixte de déchets organiques triés à la source/boues d'épuration. Dans ce contexte, le SYCTOM souhaite avoir une vision de la production et de la gestion des déchets organiques produits sur son territoire et qui relèvent de sa compétence. Les déchets visés sont donc les déchets organiques des ménages et ceux générés par d'autres acteurs (marchés alimentaires, petits commerces, restauration commerciale et collective...) qui sont aujourd'hui ramassés avec les OMR par le service public de collecte. »

Quels étaient les objectifs assignés à cette étude ?

« En lançant cette étude, nous avions quatre objectifs : mieux connaître tout d'abord le gisement de déchets organiques potentiellement captables ainsi que les modalités de leur collecte ; accompagner également nos collectivités adhérentes qui souhaitent mettre en place une collecte sélective de la part fermentescible des OMR, et plus généralement identifier avec elles comment optimiser la gestion des déchets organiques sur leur territoire ; identifier des solutions de gestion pour les déchets organiques qui sont aujourd'hui collectés par le service public ; enfin, disposer d'un outil d'aide à la décision pour dimensionner au mieux nos projets d'installations de traitement. »

Quelles perspectives cette étude ouvre-t-elle pour la gestion des déchets organiques sur le territoire du SYCTOM ?

« Au total, les déchets organiques valorisables à court et moyen terme, par compostage domestique ou via des collectes sélectives, s'élèvent à environ 83 000 tonnes à l'année, soit 4 % des ordures ménagères produites sur le territoire du Syndicat. Mais il s'agit d'une évaluation à l'échelle globale du territoire du SYCTOM, et d'un état des lieux instantané, réalisé selon les connaissances et les retours d'expérience du moment. Ces données devront être revues en fonction de l'évolution de la réglementation et des modes de gestion des déchets organiques que les collectivités adopteront, notamment vis-à-vis de ceux qu'elles produisent directement (écoles, crèches, marchés). Les schémas de gestion devront être adaptés à des échelles locales, en fonction du contexte urbain, du tissu économique et des projets de collecte des collectivités, et au regard des projets d'investissement du SYCTOM. »

Les déchets organiques non-ménagers

Les déchets organiques non-ménagers pouvant faire l'objet d'une collecte sélective s'élèvent quant à eux à 116 000 t/an, soit près de 6 % du total des ordures ménagères et assimilés. À 95 %, ils relèvent de la restauration collective et commerciale. Pour les petits commerces, petits restaurants et supérettes, dont les flux de déchets ne sont pas suffisamment importants pour mobiliser des moyens spécifiques, la collecte ne peut raisonnablement s'envisager qu'en complément d'une collecte auprès d'autres producteurs. En revanche, les déchets organiques des gros producteurs (cela concernerait a priori les marchés alimentaires, la restauration commerciale et collective > 20 salariés, les établissements d'enseignement secondaire et supérieur, les hôpitaux, les supermarchés et les hypermarchés), qui représentent 43 000 t/an, devront prochainement être triés à la source et collectés, conformément au Grenelle 2*. A court et moyen terme, il serait donc possible de réduire le volume des ordures ménagères de 2% sur le territoire du SYCTOM.

Gestion actuelle des déchets organiques sur le territoire du SYCTOM

Mode de gestion	Tonnes/an	%
Collecte et traitement avec les OM par le service public	**809 000** dont déchets ménagers : 468 000 et déchets non ménagers : 341 000	**87 %**
Collecte et traitement par le secteur privé	**109 000**	**12 %**
Compostage domestique	**11 000**	**1 %**
Total	**929 000**	**100 %**

Part de déchets organiques non ménagers collectée et gérée dans les ordures ménagères

Producteur	Tonnages/an	
	Total	Gérés par le service public
marchés alimentaires	**27 700**	**27 700**
petits commerces	**10 000**	**10 000**
restauration commerciale	**242 700**	**197 800**
restauration collective	**143 400**	**101 400**
Grandes Moyennes Surfaces+jardineries	**21 200**	**3 000**
commerces de gros	**4 400**	**900**
Total	**449 400**	**340 800**

Déchets organiques ménagers valorisables par compostage domestique et collecte sélective (tonnes/an)

	Tonnages actuellement compostés / collectés	Tonnages supplémentaires valorisables	Total
Compostage domestique	**10 500** dont déchets verts : 8 000 et déchets de cuisine : 2 500	**10 900** dont déchets verts : 4 500 et déchets de cuisine : 6 400	**21 400**
Collecte sélective de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères		**43 400**	**43 400**
Collecte sélective des déchets verts	**23 100** dont collecte en porte-à-porte : 17 600 et apport en déchetterie : 5 500	**29 100**	**52 200**
Total	**33 600**	**83 400**	**117 000**

Déchets organiques non ménagers valorisables via une collecte sélective (tonnes/an)

Producteur	Total tonnages	Tonnages actuellement collectés avec OM
marchés alimentaires	**3 200**	**3 200**
petits commerces	**2 200**	**2 200**
restauration commerciale	**72 800**	**59 300**
restauration collective	**72 500**	**50 500**
Grandes Moyennes Surfaces+jardineries	**3 400**	**400**
commerces de gros	**500**	**100**
Total	**154 600**	**115 700**

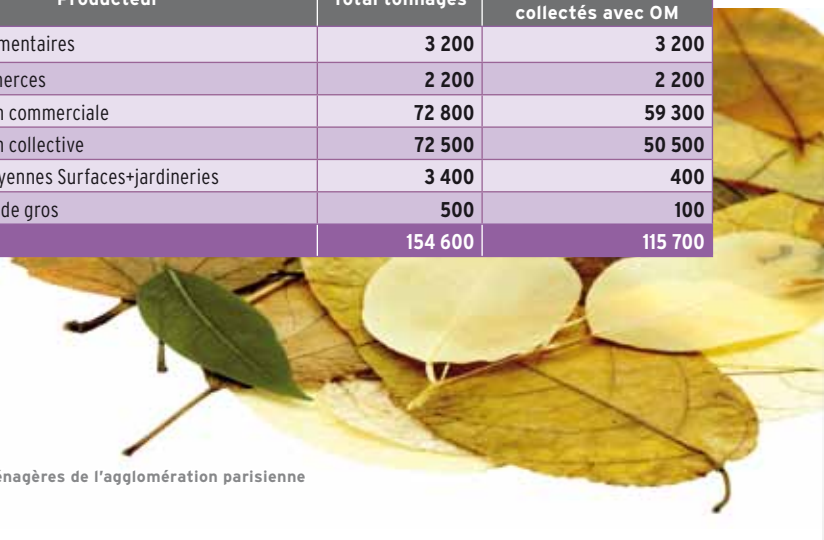

** décret d'application en cours d'élaboration.*
La notion de « gros producteurs » devrait y être définie

décryptage

Les lampes ne se jettent plus. Elles se recyclent.

À la différence des ampoules à incandescence « classiques » et halogènes qui peuvent être jetées aux ordures une fois arrivées en fin de vie, les néons (tubes fluorescents), les lampes basse consommation et les lampes à LED (diodes électroluminescentes) sont recyclables à plus de 90 % de leurs poids. Ils contiennent du verre, des métaux et des plastiques, qui peuvent être réutilisés dans une filière industrielle, et des substances potentiellement polluantes qu'il convient de neutraliser pour éviter leur rejet dans l'air ou les sols – mercure des néons et des lampes basse consommation, circuit électronique des LED. Le recyclage des lampes usagées est financé par l'éco-contribution que tout un chacun acquitte en achetant une lampe neuve.

Schéma du recyclage des lampes usagées

Les poudres fluorescentes qui recouvrent l'intérieur des lampes représentent 3 % de leurs poids. Actuellement non recyclables dans des conditions acceptables, elles sont enfouies dans des centres de stockage pour déchets dangereux.

Mélangé avec l'argon, un gaz non toxique, le mercure est présent en infime quantité dans les lampes (0,005 %). Il est neutralisé dans des centres de stockage pour déchets dangereux.

Les plastiques représentent 4 % du poids des lampes. Ils font l'objet d'une valorisation thermique par incinération.

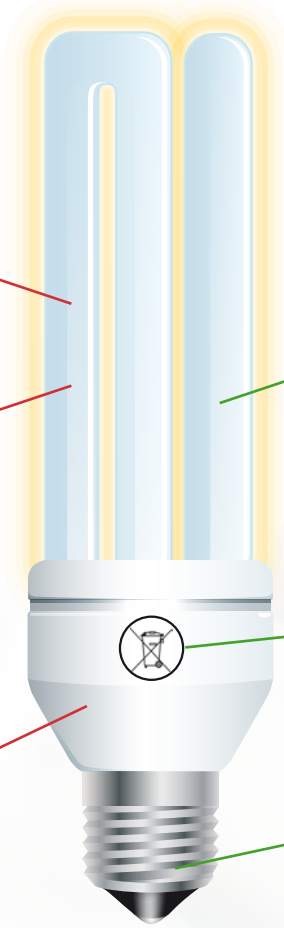

Le verre représente 88 % du poids des lampes. Il est réutilisé pour fabriquer des néons, des abrasifs ou des isolants pour le bâtiment.
Le recyclage des débris de verre (calcin) permet d'économiser 700 kg de sable, 150 kg de soude ou potasse et 100 kg de calcaire par tonne de nouveaux néons fabriqués. L'utilisation d'une tonne de calcin évite aussi la consommation d'énergie nécessaire à l'extraction du sable, et donc le rejet de 500 kg de CO_2 en moyenne.

Les lampes usagées marquées du symbole poubelle barrée sont rapportées dans les magasins ou déposées dans les déchetteries. Elles ne doivent pas être brisées avant leur traitement.
Elles sont envoyées dans des sites spécialisés pour être démantelées, dépolluées et recyclées.

Le fer, l'aluminium et le cuivre qui composent les contacts et les culots représentent 5 % du poids des lampes. Ils sont réutilisés dans différentes filières industrielles pour la fabrication de canettes par exemple.

Les ampoules à incandescence « classiques » et halogènes peuvent être jetées aux ordures, une fois arrivées en fin de vie.

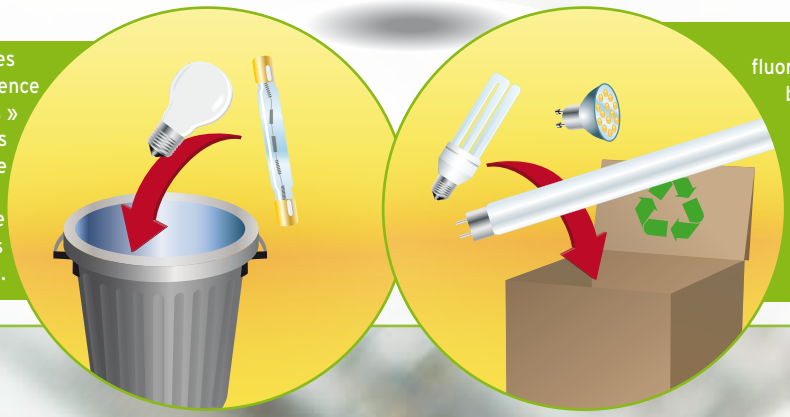

Les néons (tubes fluorescents), les lampes basse consommation et les lampes à LED (diodes électroluminescentes) sont recyclables à plus de 90 % de leurs poids.

Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit !

La Semaine européenne de la réduction des déchets est l'occasion pour le SYCTOM de réaffirmer son ambition sur la prévention des déchets. Avec son deuxième plan de prévention des déchets, en cours d'élaboration avec les acteurs de son territoire pour 2010-2014, des actions de sensibilisation à la réduction des déchets à la source ont été spécifiquement conçues pour ces journées de forte mobilisation.

Fondée sur la formule initiée en France par le Ministère chargé de l'écologie et l'ADEME, la Semaine de la réduction des déchets se tient dans toute l'Europe du 20 au 28 novembre. Objectif : sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire ses déchets et donner des clés pour agir au quotidien. Préserver les ressources naturelles en économisant les matières premières nécessaires à la fabrication des biens, limiter le coût de la gestion des déchets – lequel est répercuté dans le prix des produits et le montant des impôts et taxes – ainsi que les impacts environnementaux de leur traitement, autant de messages que le SYCTOM va faire passer lors de ces journées citoyennes en lançant plusieurs opérations de sensibilisation.

Une action d'envergure pour capter l'attention

Parmi elles, le SYCTOM prépare une action d'envergure pour capter l'attention du grand-public sur sa production de déchets. Cette initiative devrait être organisée sur l'un de ses centres de traitement multifilière des déchets ménagers et se tenir tous les jours, en soirée, durant toute la semaine. Elle devrait par la simplicité des messages délivrés susciter un questionnement chez l'habitant et lui permettre alors de s'interroger sur sa façon de se comporter face à ses propres déchets. Les communes adhérentes au SYCTOM pourront également poser ce type de questions à leurs résidents dans un cadre beaucoup plus familier et sur une thématique beaucoup moins usitée dans les campagnes de sensibilisation : le gaspillage alimentaire !

Un kit contre le gaspillage alimentaire

Acheter au plus juste, cuisiner malin, faire attention à sa consommation alimentaire, bien organiser son frigo, vérifier les dates de péremption de ses aliments… : autant de gestes au quotidien réduire la quantité d'aliments jetés à la poubelle et faire des économies. C'est pourquoi le SYCTOM propose à ses collectivités adhérentes un kit d'information et de sensibilisation sur la thématique du gaspillage alimentaire. Ce kit comporte un stand ressemblant à une cuisine, dans laquelle organiser des animations avec le public, ainsi que plusieurs supports d'information : des torchons et des dépliants apportant des conseils et indiquant des bonnes pratiques. Réutilisable pour d'autres événements (salons, rencontres, etc.), la structure est facile à monter et démonter. Un guide d'animation est également fourni pour faire vivre cet outil.

Création de l'O3R à Paris

La Ville de Paris met en place l'Observatoire parisien du Recyclage, du Réemploi et de la Réduction (O3R) des déchets afin d'évaluer et d'actualiser son plan de prévention des déchets adopté en 2007. L'O3R est animé par un comité mixte consultatif réunissant tous les partenaires du territoire parisien.

Syctom mag est une publication du **Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'Agglomération parisienne** - 35, bd de Sébastopol - 75001 Paris
Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47 - **Internet : www.syctom-paris.fr**
Directeur de la publication : **François Dagnaud** - Rédacteurs en chef : **Dominique Labrouche, Emmanuel Borde-Courtivron** - Directrice de la communication : **Véronique Menseau**
Coordination : **Nicolas Seguin** - Crédits photos : © **SYCTOM** - © **Thierry Dehesdin /SYCTOM** - © **JR Mazeau /SYCTOM** - © **Erwann Le Gars /SYCTOM** - © **Fotolia** - Illustration : **Parimage** - Conception réalisation : PARIMAGE - Rédaction : **Monik Malissard** - Document imprimé par **Desbouis-Grésil,** sur papier Cyclus Print 100% recyclé.
ISSN 1769-8782

Avec le soutien de ECO EMBALLAGES